



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine Rectrice de l'académie de Bordeaux Chancelière des universités

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 autorisant l'ouverture et l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

ARTICLE 1^{er} :

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destiné aux enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour la session 2025.

ARTICLE 2 :

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en mai 2025.

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 07 novembre au mercredi 04 décembre 2024.

Les épreuves d'admission se dérouleront aux dates ci-dessous :

- Pratique professionnelle : du 03 février au 18 avril 2025 inclus,
- Soutenance du mémoire professionnel : mai 2025

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 16 octobre 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEI.